



Service public fédéral  
**Sécurité sociale**

Rapport d'activités  
**DU CONSEIL SUPÉRIEUR  
DES VOLONTAIRES**

2021

## Avant-propos

Cher lecteur,

L'année 2021 a frustré de nombreux volontaires et organisations de volontaires : des mesures strictes, des fermetures complètes ou partielles qui ont eu un impact sur l'enthousiasme des gens pour le volontariat. Il y a eu une forte baisse du nombre d'activités, les gens ont programmé des activités mais ont ensuite dû les annuler. Plus d'une fois, on s'est demandé s'il n'était pas préférable de jeter l'éponge.

Cela n'a pas empêché le Conseil supérieur des Volontaires d'offrir son soutien, de suivre la réglementation et de donner des avis. En 2021, le CSV a soumis 8 avis, dont 7 ont été adressés au ministre de tutelle en charge du volontariat, le ministre des affaires sociales, le ministre Vandembroucke.

Monsieur le Ministre Vandembroucke, permettez-nous de nous adresser à vous et à l'ensemble du gouvernement fédéral. La politique menée, sous couvert de "gestion de crise" en ce qui concerne les volontaires, a affaibli la confiance, tant du CSV en tant que conseil consultatif, que de tant d'organisations et de volontaires qui ont vu avec consternation une exception après l'autre se glisser dans la loi sur les droits des volontaires.

Des réglementations incohérentes, qui provoquent la confusion et l'incertitude sur le terrain. Elles réduisent les volontaires à une main-d'œuvre bon marché et les déploie dans des milieux qui devraient rester exempts de volontariat, les institutions commerciales.

Nous avons émis cinq avertissements, des avis négatifs. Cinq avis négatifs, c'est beaucoup pour un domaine caractérisé par des secteurs qui vont généralement de l'avant, regardent vers l'avenir et sont prêts à coopérer. Nous n'avions pas le choix.

Il est très regrettable qu'à aucun moment un effort n'ait été fait pour écouter nos griefs, et encore moins pour donner une réponse raisonnée. Nous avons dû conclure que la loi sur le volontariat est devenue un simple bout de papier.

Le Conseil supérieur des volontaires est composé de différents secteurs. Les membres sont engagés, ils ne prennent pas plaisir à produire des commentaires négatifs à la chaîne comme en 2021. Le CSV a-t-il encore de la valeur à vos yeux ?

Votre intention n'est certainement pas de se soustraire à l'avis mûrement réfléchi d'un organe consultatif fédéral formellement établi. Le volontariat mérite mieux. Il consiste en l'engagement de personnes qui veulent faire le bien, qui sont prêtes à investir du temps et de l'énergie, sans rémunération, pour aider les autres, qui veulent construire la société.

Le concept de volontariat, comme l'a certainement montré la période écoulée, se dresse comme une maison solide. Il semble toutefois que la politique fédérale et régionale n'ait pas eu la moindre forme de compassion à l'égard de tous ces volontaires qui ont été contraints de regarder depuis les coulisses. L'appréciation/valorisation des volontaires « covid » (et de ceux actifs dans la vaccination) était présente, mais était-elle sincère ?

Était-ce parce qu'ils faisaient du volontariat ou qu'ils répondaient à un besoin ? Ont-ils dû résoudre une pénurie de main-d'œuvre ?

Le signal que vous avez donné aux volontaires est trompeur. Le CSV est prêt à organiser une session d'information pour expliquer les principes de base de la loi sur le volontariat. Car, ne vous y trompez pas : les gens peuvent faire du volontariat tous les jours de l'année, contrairement à ce que vous prétendez. Tous les jours de la semaine, le week-end, sans limite. La seule limite est l'énergie, le désir.

En termes de politique, cela se réduit à mesurer l'engagement par rapport au montant du défraiement que l'on peut recevoir. Les volontaires ne sont pas comme ça.

Je sais que vous répliquerez que vous avez agi dans des circonstances particulières et que vous n'aviez pas le choix. Vous auriez pu étendre temporairement le travail associatif ou engager du personnel dans le secteur des soins.

Cela pourrait demander un peu plus de travail, mais cela rendrait authentique le respect du volontariat.

La Vice-Présidente, Eva Hambach

# Table des matières

## Avant-propos

### 1. Le Conseil supérieur des volontaires

A. Le fonctionnement

B. Les réunions plénières

C. Le Bureau

### 2. Les avis du Conseil supérieur des volontaires en 2021

2.1. Avis sur l'augmentation du plafond annuel de défraiement centre de vaccination – premier avis

2.2. Avis sur le volontariat organisé par des organisations commerciales

2.3. Avis sur le projet d' Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires

2.4. Avis sur les volontaires dans les centres de vaccination – question de la Députée Nahima Lanjri

2.5. Avis concernant l'éventuelle extension de la loi du 24 décembre 2020 sur le travail associatif à de nouvelles catégories

2.6. Avis sur l'augmentation du plafond de défraiement annuel des volontaires actifs dans les centres de vaccination – deuxième avis

2.7. Avis relatif à l'enregistrement des volontaires

2.8. Avis relatif au volontariat et gardes de nuit

### 3. Annexes

Annexe 1 : Loi du 3 juillet 2005 concernant les droits des volontaires

Annexe 2 : L'arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires

Annexe 3 : Les textes législatifs récents relatifs à l'engagement volontaire et au volontariat

Annexe 4 : Composition du Conseil supérieur des volontaires en 2021

# 1. Le Conseil Supérieur des volontaires

## A. Le fonctionnement

Organe consultatif créé par l'Arrêté royal du 2 octobre 2002 auprès du Ministère des Affaires sociales - l'actuel SPF Sécurité sociale -, le CSV est un organe de concertation et de consultation permanent où les volontaires et les autorités entrent en contact afin de garantir une attention permanente aux problèmes spécifiques des volontaires, et ce, dans de nombreux domaines : le droit de la responsabilité, la sécurité sociale, la fiscalité, le droit du travail,...

Le Conseil a pour tâches :

- 1° de collecter, systématiser et analyser les informations relatives aux volontaires et au volontariat ;
- 2° d'examiner les problèmes spécifiques auxquels peuvent être confrontés les volontaires et le volontariat ;
- 3° de sa propre initiative ou à la demande des Ministres compétents, de donner des avis ou de faire des propositions concernant les volontaires et le volontariat.

Le Conseil Supérieur se compose de 21 membres effectifs - 10 francophones, 10 néerlandophones et 1 germanophone - et de membres suppléants nommés par le Roi pour quatre ans. S'y ajoutent 4 experts nommés en fonction de leur expertise scientifique en matière de volontariat. Mis à part les 4 experts, les membres sont des organisations coupoles représentatives d'un secteur du volontariat.

La composition du Conseil supérieur reflète la diversité du volontariat. À cet effet, le champ d'action social a été subdivisé en 10 grands secteurs, chacun représenté au sein du Conseil :

1. Formation et enseignement
2. Jeunesse et seniors
3. Soins de santé
4. Aide sociale et judiciaire
5. Sport
6. Culture (arts, patrimoine artistique, sciences) et loisirs
7. Actions humanitaires et solidarité internationale
8. Religion, courants philosophiques, politique
9. Environnement, nature, bien-être des animaux, écologie,...
10. Famille et autres

Toutes les informations relatives au Conseil, ses avis précédents ou la législation en matière de volontariat sont disponibles sur le site du CSV ([www.conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/fr](http://www.conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/fr)).

## **B. Les réunions plénières**

Deux assemblées générales ont eu lieu : le 19 mai (digital) et le 19 octobre (présentiel).

## **C. Bureau**

Le Bureau s'est réuni le 16 mars (digital) et le 7 septembre (présentiel). Il est composé des membres suivants :

- Lien BERTON
- Hannes RENGLÉ
- Emmeline ORBAN
- Joris FAKROUNE
- Bernard HUBIEN
- Thomas PÖTGEN
- Eva HAMBACH

Une réunion du groupe de travail "Droit du travail" a également eu lieu le 21 septembre, sous la présidence d'Emmeline ORBAN.

## 2. Les avis du Conseil supérieur des volontaires en 2021

Malgré la difficulté de se réunir physiquement en raison de la crise sanitaire, le conseil a répondu aux nombreuses sollicitations qui lui ont été adressées et a rendu 8 avis en 2021.

Dans ces avis le Conseil a de multiples fois rappelé son opposition au relèvement des plafonds de défraiement des volontaires, même dans le cadre de mesures exceptionnelles prises pour faire face à la pandémie (notamment dans les centres de vaccination). Le Conseil estime d'une part que ces mesures n'étaient pas nécessaires au vu du nombre de volontaires disponibles et qu'elles constituent un précédent dangereux, vu le risque de concurrence avec l'emploi dans le secteur de la santé et de discrimination avec les volontaires et organisations des autres secteurs. Le Conseil est attaché à la gratuité du volontariat, gratuité qui témoigne de l'engagement des volontaires et qui permet que le volontariat soit organisé par tout type d'organisation, quelque soient ses moyens.

Le Conseil s'est également insurgé contre le recours à des volontaires par des structures commerciales (maisons de repos pour personnes âgées), ce qui constitue une brèche au principe essentiel selon lequel le volontariat ne peut être organisé que par des structures à but non-lucratif.

Interrogé suite à une question parlementaire, le Conseil a communiqué qu'il n'était pas en faveur d'un enregistrement systématique des volontaires tant pour respecter leur vie privée que pour ne pas créer de surcharge administrative pour les organisations.

Enfin, le Conseil, sollicité sur une possible extension du travail associatif, a estimé que ce statut ne relevait pas de sa compétence, et conseillé au Ministre des Affaires sociales de consulter les secteurs visés, par le biais des commissions paritaires.

## **2.1. Avis sur l'augmentation du plafond annuel de défraiement des volontaires en centre de vaccination – premier avis**

Vous trouverez le texte de cet avis en suivant le lien suivant :

<https://conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/docs/avis-2021-centres-de-vaccination-fevrier.pdf>

## **2.2. Avis sur le volontariat organisé par des organisations commerciales**

Vous trouverez le texte de cet avis en suivant le lien suivant :

<https://conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/docs/avis-2021-organisations-commerciales.pdf>

## **2.3. Avis sur le projet d' Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires**

Vous trouverez le texte de cet avis en suivant le lien suivant :

<https://conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/docs/avis-2021-augmentation-plafond-annuel-maximum.pdf>

## **2.4. Avis sur les volontaires dans les centres de vaccination – question de la Députée Nahima Lanjri**

Vous trouverez le texte de cet avis en suivant le lien suivant :

<https://conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/docs/avis-2021-vaccination.pdf>

## **2.5. Avis concernant l'éventuelle extension de la loi du 24 décembre 2020 sur le travail associatif à de nouvelles catégories**

Vous trouverez le texte de cet avis en suivant le lien suivant :

<https://conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/docs/avis-2021-travail-associatif.pdf>



## **2.6. Avis sur l'augmentation du plafond de défraiement annuel des volontaires actifs dans les centres de vaccination – deuxième avis**

Vous trouverez le texte de cet avis en suivant le lien suivant :

<https://conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/docs/avis-2021-centres-de-vaccination-juin.pdf>

## **2.7. Avis relatif à l'enregistrement des volontaires**

Vous trouverez le texte de cet avis en suivant le lien suivant :

<https://conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/docs/avis-2021-enregistrement-volontaires.pdf>

## **2.8. Avis relatif au volontariat et gardes de nuit**

Vous trouverez le texte de cet avis en suivant le lien suivant :

<https://conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/docs/avis-2021-services-gardes-volontaires.pdf>

## 3. Annexes

### **Annexe 1 : la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires**

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2005/07/03/2005022674/justel>

### **Annexe 2 : l'arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires**

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/12/20/2018040765/justel>

### **Annexe 3 : les textes législatifs récents relatifs à l'engagement volontaire et aux volontariat**

- Loi du 2 avril 2021 portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du COVID-19

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2021/04/02/2021020750/justel>

- Arrêté royal du 2 avril 2021 modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/04/02/2021201711/justel>

- Arrêté royal du 28 avril 2021 portant modification de l'arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/04/28/2021202205/justel>

- La Loi du 18 juillet 2021 portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du COVID-19

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2021/07/18/2021021520/justel>

- Arrêté royal du 24 juillet 2021 modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/24/2021203714/justel>

## Annexe 4 : Composition du Conseil Supérieur des Volontaires en 2021

### Membres effectifs francophones

- › Inter-Environnement Bruxelles (Marie-Anne SWARTENBROEKX)
- › L'Union francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (Bernard HUBIEN)
- › La Ligue des familles (Vanessa HEYVAERT)
- › L'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (Géraldine MAQUET)
- › L'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (Tatiana HAERLINGEN)
- › Croix-Rouge de Belgique Com Francophone (Isabelle BROUWERS)
- › L'Association Interfédérale du Sport Francophone (Sylvie RONSSE)
- › Le Conseil de la Jeunesse Catholique (Joris FAKROUNE)
- › La Fédération Multisports Adaptés (Christophe DERMAMAIX)
- › Caritas (Emmeline ORBAN)

### Membres suppléants francophones

- › Relie-F (Marc FANUEL)
- › Les Scouts (Carole MASSONNET)
- › L' Association interrégionale de Guidance et de la Santé (Eric LIAGRE)
- › Unessa (Benoît HALLET)

### Membres effectifs néerlandophones

- › Katholiek Onderwijs Vlaanderen (Els GOEMINNE)
- › De Ambrassade (Lisa FRANKEN)
- › Natuurpunt (Pieter BECUWE)
- › Vlaamse Ouderenraad (Myriam VAN DEN ABBEELE)
- › 11.11.11 (Kristien VAN MECHELEN)
- › Vlaams Welzijnsverbond (Aagje FREDERICKX)
- › Rode Kruis Vlaanderen (Carmen MATHIJSSSEN)
- › Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk (Eva HAMBACH)
- › Federatie sociaal-cultureel werk (Hannes RENGLÉ)
- › Vlaamse Sportfederatie (Lien BERTON)

### Membres suppléants néerlandophones

- › Gezinsbond (Gert VANDERHEYDEN)
- › Beweging.net (Sandra ROSVELDS)
- › Nationaal Verbond Socialistische Mutualiteiten (SARAH VAN DEN BOGAERT)
- › Federatie van Sociale Ondernemingen (Ingrid DE KELVER)

### Membre effectif germanophone

- › Eupener Sportbundes ESB (Thomas PÖTGEN)

### Membre suppléant germanophone

- › Muzikverband Födekam (Brigitte CLOOT)

### Experts

- › Philippe ANDRIANNE
- › Michel DAVAGLE
- › Lesley HUSTINX
- › Dominique VERTÉ

**Editeur responsable**  
Christian Dekeyser

**Online** : D 2022/10.770/23

© 2022 CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES

Centre Administratif Botanique  
Finance Tower  
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 125  
1000 Bruxelles

**Tél.** : 02 528 64 68

**Fax.** : 02 528 69 77

**E-mail** : [christian.dekeyser@minsoc.fed.be](mailto:christian.dekeyser@minsoc.fed.be)

**Website** : [www.conseilsuperieurvolontaires.belgium.be](http://www.conseilsuperieurvolontaires.belgium.be)